

Adresse du chantier :

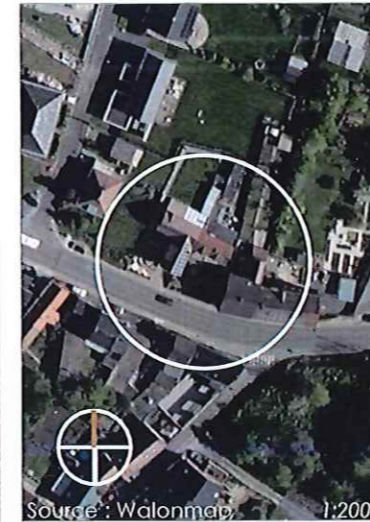
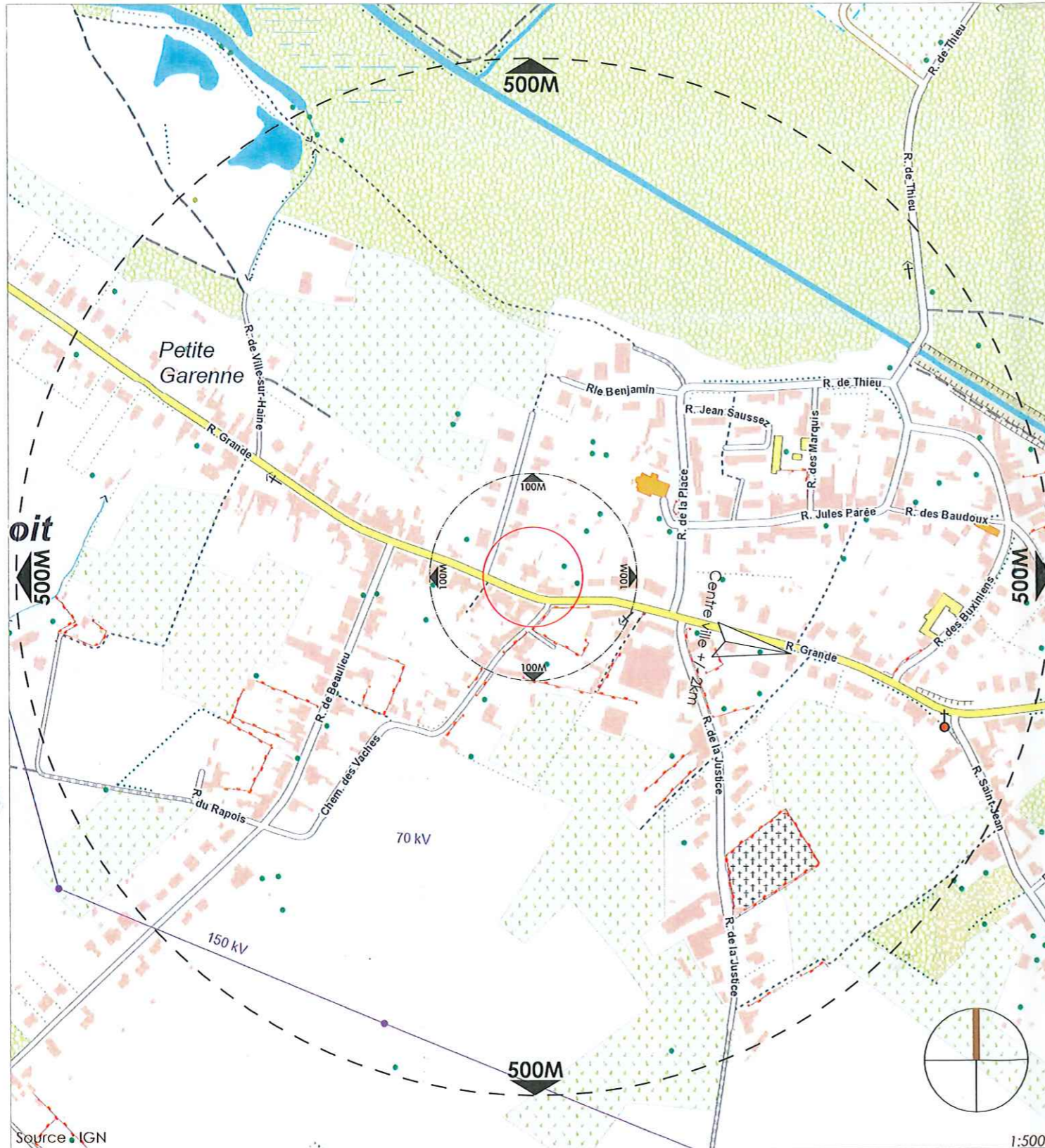
Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale :

LA LOUVIERE | DIV 9 | Section B | 22k

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation



Index des pages

N.	Nom
1	Page de garde
2	Reportage photographique
3	Existant : Contexte urbanistique
4	Existant : Implantation
5	Projeté : Implantation
6	Coupes de profil
7	Coupes de profil
8	Schéma d'égouttage
9	Rez-de-chaussée
10	Niveau 1
11	Coupe AA
12	Coupe BB
13	Élévations (Avant et arrière)
14	Élévations (Droite et gauche)
15	Perspectives
16	Fiche récapitulative

Architecte

Maître de l'ouvrage

la province de Hainaut

Vu et approuvé le: 1

Objet de la demande

Le projet consiste en la rehausse d'un bâtiment dont les pièces situées au niveau 1 ne sont pas habitables et dont l'annexe arrière ne fut pas construite dans les règles de l'art (vis à vie avec le voisin de droite, structure portante peu fiable, toiture en plaque amiantée, etc.)

Liste des matériaux
 Revêtement principal : Cimentage ton gris
 Toiture : Tuiles terre cuite noires
 Fenêtres : PVC ton gris
 Seuil : Pierre bleue

Vu et approuvé par le Collège
 Communal en séance du
31 JAN 2022
 sous réserve des conditions
 supplémentaires imposées par le permis
 d'urbanisme n° **P0121128X**
 Par le Collège



Cadre réservé à l'administration

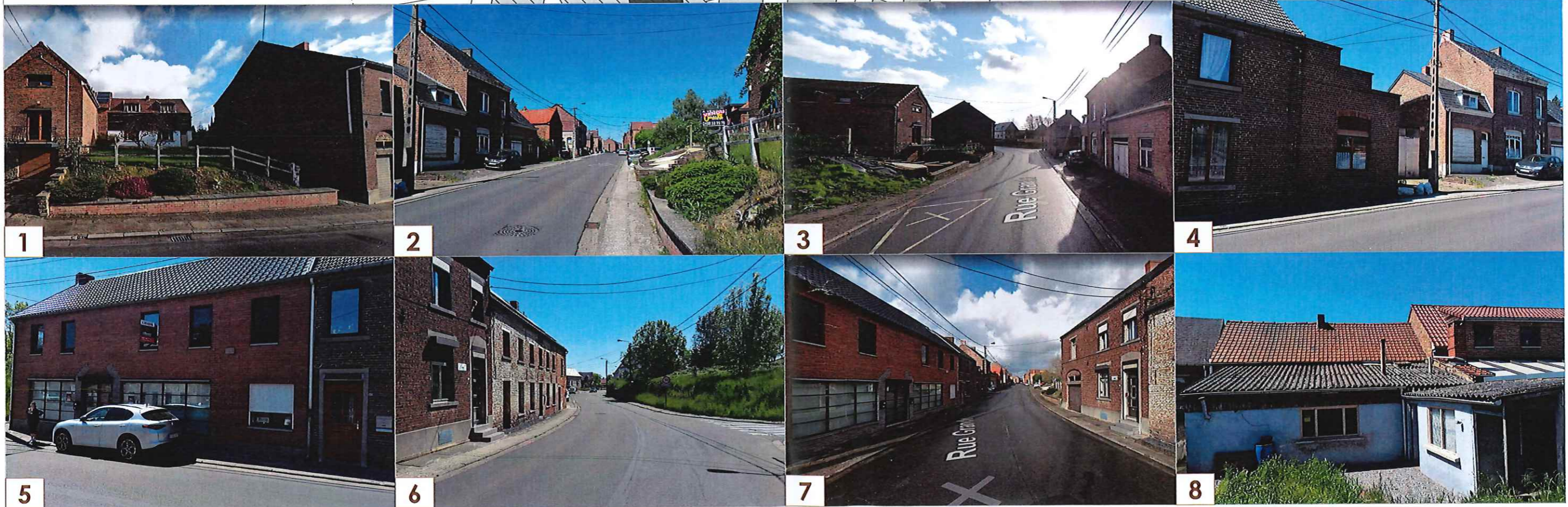
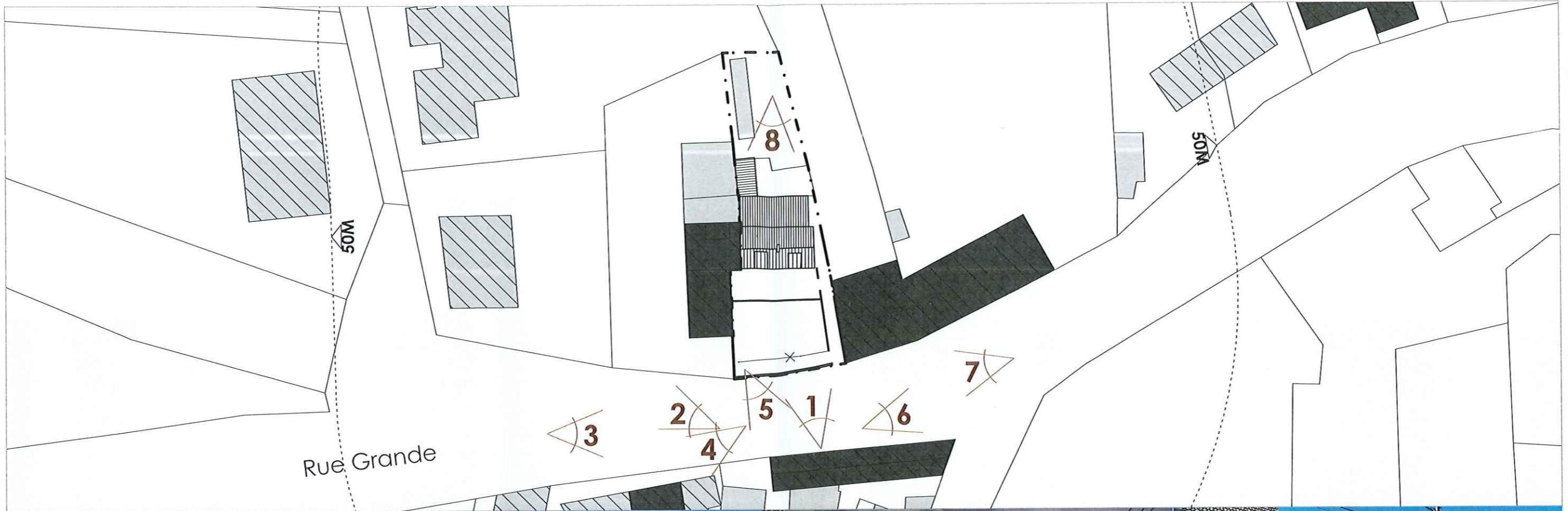
Pour le Directeur général,
 Directrice déléguée,
 Silvana RUSSO

Pour le Bourgmestre,
 L'Echevin délégué,
 Pascal LEROY

Ce document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de l'Auteur de Projet. Celui-ci conserve en toute hypothèse, la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception qui pourra être utilisée à aucunes autres fins que celles définies contractuellement.

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coallor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Les niveaux d'égouttage sont indiqués sur le plan à titre purement indicatif. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I
 Numéro dossier : 210
 Export : 06-09-21
 Format : A3 Page : 1/16



Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

Avant-projet

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les coles aux plans et prévoindra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 2/16

Rue Grande 101

7110 Bousoit

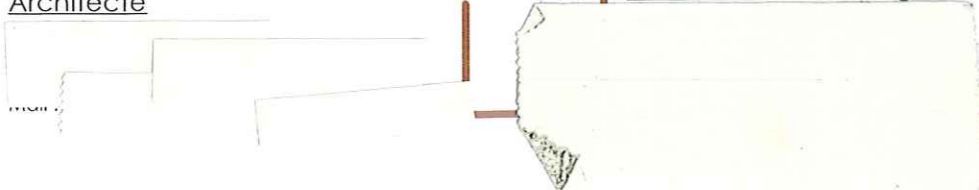
HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |

Section B | 22k

Permis d'urbanisme

Exécution



Légende

Habitat	Toit plat	Toit à pans
Rez + (combles)		
Rez + 1 + (combles)		
Rez + 2 + (combles)		
Rez + 3 + (combles)		
Rez + 4 + (combles)		

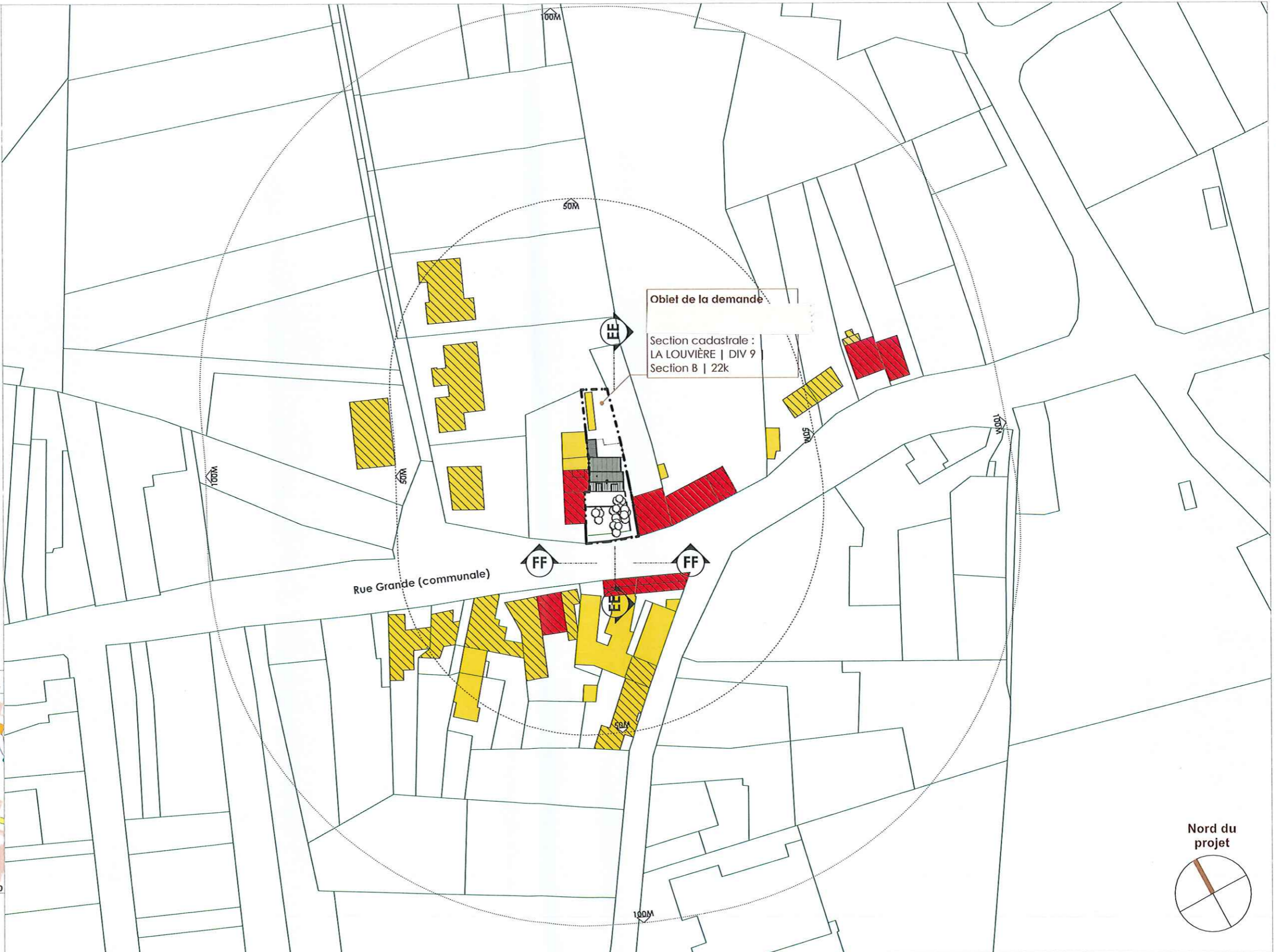
Activité économique	Toit plat	Toit à pans
Rez + (combles)		
Rez + 1 + (combles)		
Rez + 2 + (combles)		
Rez + 3 + (combles)		
Rez + 4 + (combles)		

Equipement	Toit plat	Toit à pans
Rez + (combles)		
Rez + 1 + (combles)		
Rez + 2 + (combles)		
Rez + 3 + (combles)		
Rez + 4 + (combles)		

Végétation dans un rayon de 100m



Réseaux de principe de système d'évacuation des eaux voir schéma d'égouttage / Prises de vues photos, voir, reportage photographique



Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

Avant-projet

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 3/16

Rue Grande 101

7110 Bousoif

HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |

Section B | 22k

Permis d'urbanisme

Exécution

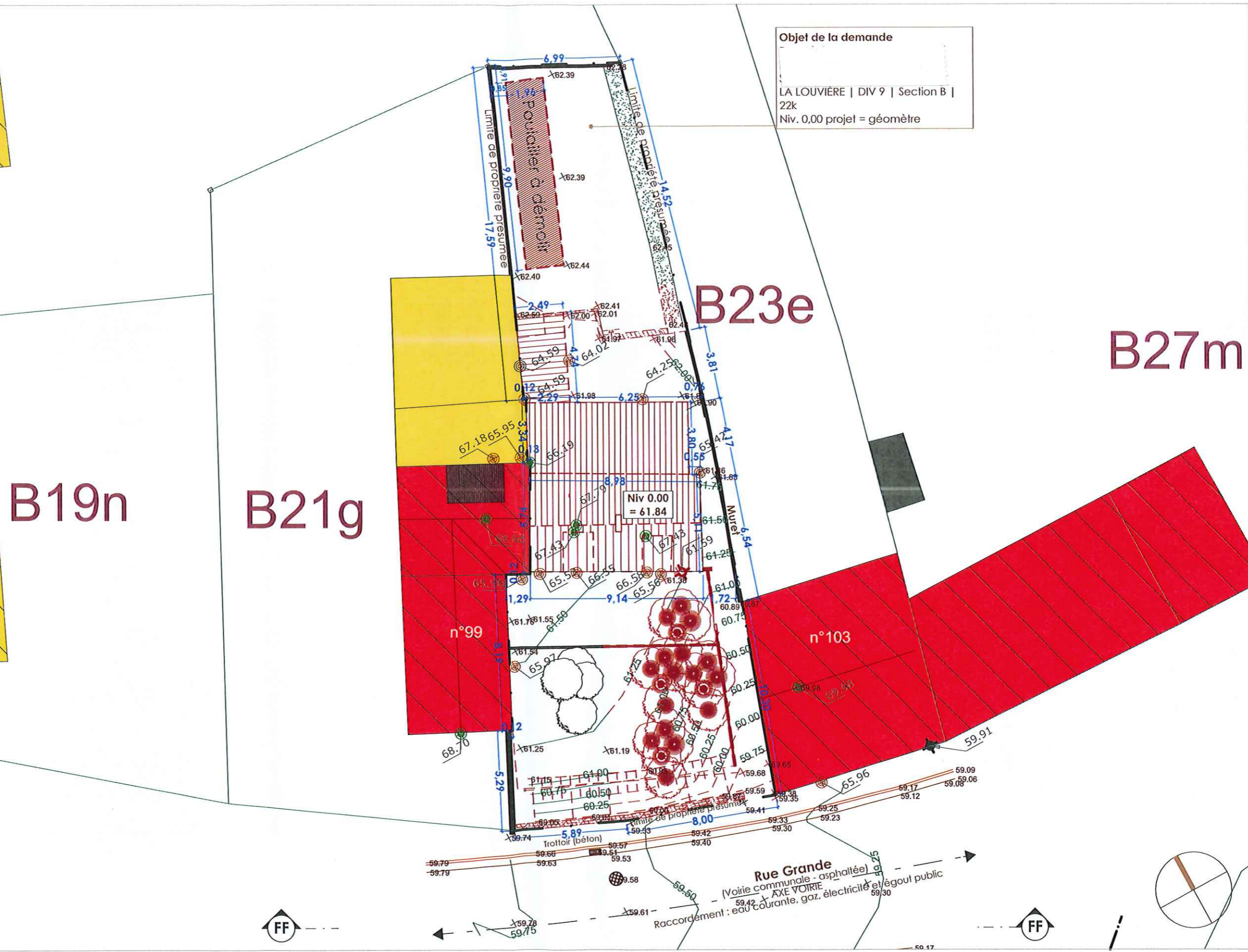
Échelle : 1:1000

Existant : Contexte urbanistique

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

ABORDS & IMPLANTATION

- Graviers
- Dalles béton
- Dalles gazon
- Engazonnement
- Arbre caduque hautes tiges
- Conifère
- Arbustes
- Limite de propriété
- Axe voirie double sens
- Haie d'essences régionales
- Clôture
- Filet d'eau
- Bordure haut
- Bordure bas
- Cadastre
- Pavé gaz
- Piquet bus
- Point de niveau
- Taque hydrant
- Pavé eau
- Taque
- Avaloir
- Seuil
- Sous-corniche
- Couvre-mur
- Faîte
- Taque d'égout
- Poteau électrique
- Niveau sol 10.11



Objet de la demande
 LA LOUVIÈRE | DIV 9 | Section B |
 22k
 Niv. 0,00 projet = géomètre

Existant : Implantation

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

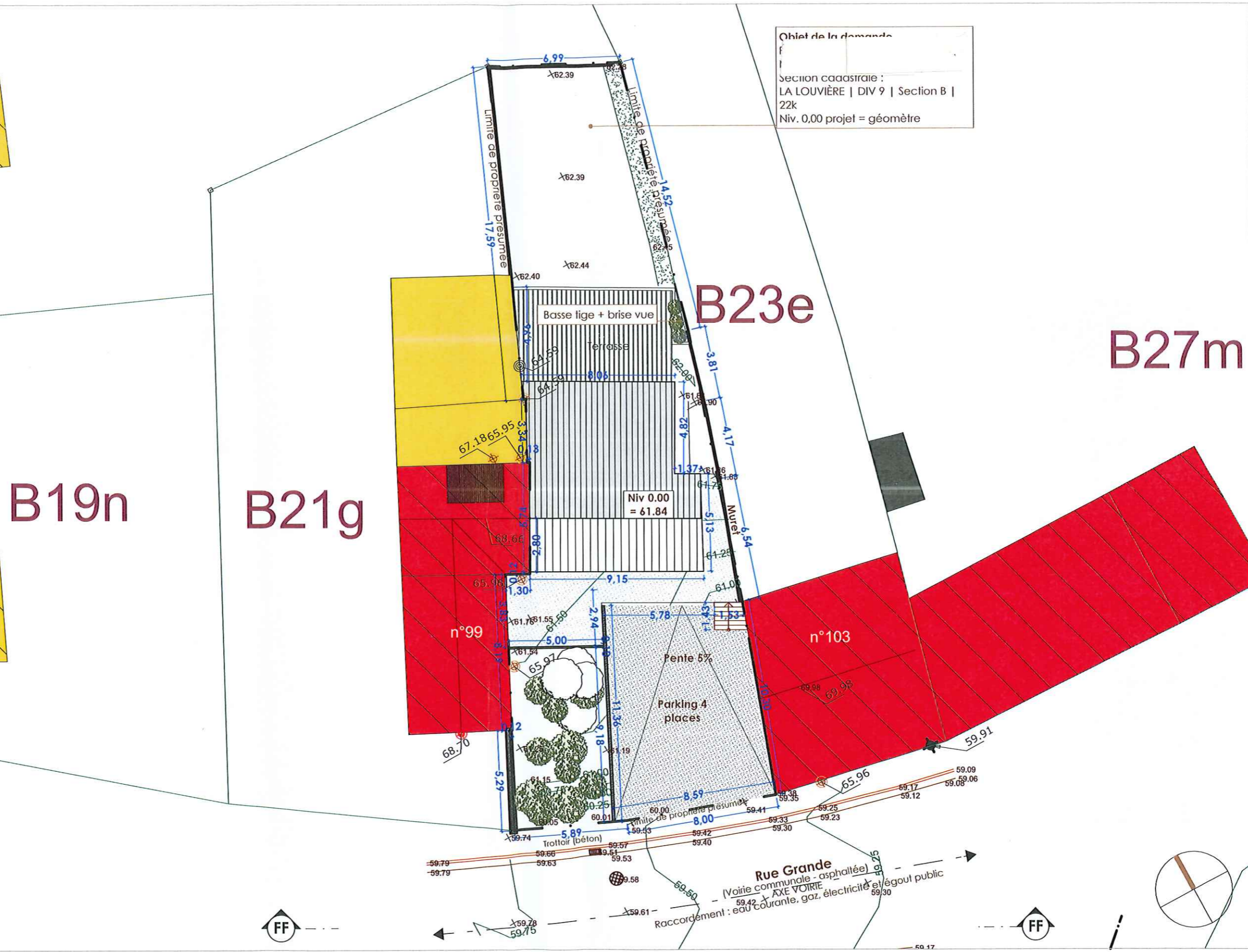
Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte	Maître de l'ouvrage	Adresse du chantier	Section cadastrale	Avant-projet	La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.	Dessinateur : JMI
		Rue Grande 101 7110 Bousoif HAINAUT - Belgique	LA LOUVIÈRE DIV 9 Section B 22k	Permis d'urbanisme		Numéro dossier : 210
				Exécution		Export : 06-09-21 Format : A3 Page : 4/16

Échelle : 1:200

ABORDS & IMPLANTATION

- Graviers
- Dalles béton
- Dalles gazon
- Engazonnement
- Arbre caduque hautes tiges
- Conifère
- Arbustes
- Limite de propriété
- Axe voirie double sens
- Haie d'essences régionales
- Clôture
- Filet d'eau
- Bordure haut
- Bordure bas
- Cadastre
- Pavé gaz
- Piquet bus
- Point de niveau
- Taque hydrant
- Pavé eau
- Taque
- Avaloir
- Seuil
- Sous-corniche
- Couvre-mur
- Faîte
- Taque d'égout
- Poteau électrique
- Niveau sol



Objet de la demande
 Section cadastrale :
 LA LOUVIÈRE | DIV 9 | Section B |
 22k
 Niv. 0,00 projet = géomètre

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Maître de l'ouvrage	Adresse du chantier	Section cadastrale	Avant-projet
	Rue Grande 101	LA LOUVIÈRE DIV 9	<input type="checkbox"/>
	7110 Bousoit	Section B 22k	Permis d'urbanisme
	HAINAUT - Belgique		<input type="checkbox"/>
			Exécution
			<input type="checkbox"/>

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillat. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI
 Numéro dossier : 210
 Export : 06-09-21
 Format : A3 Page : 5/16

Échelle : 1:200

Projeté : Implantation
 Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant Coupe en travers EE (1/100) - Annexe 8

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet



Permis d'urbanisme



Exécution



La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bols seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

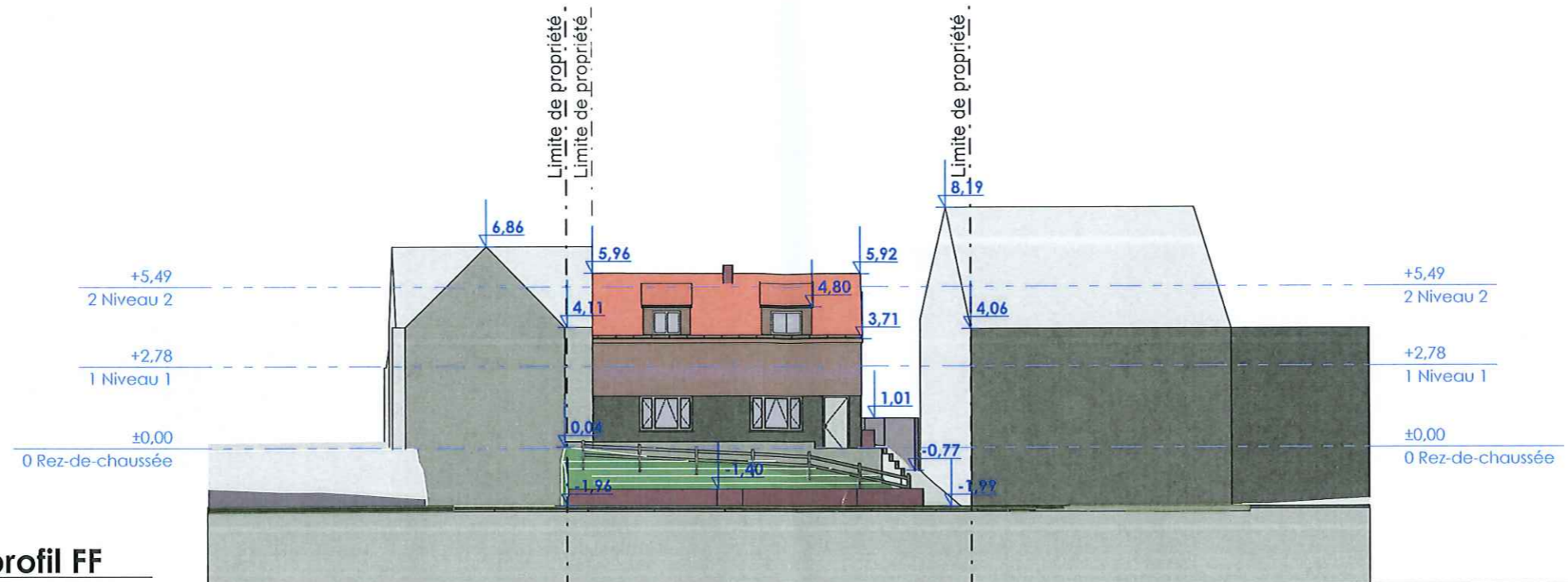
Format : A3 Page : 6/16

Échelle : 1:200, 1:100

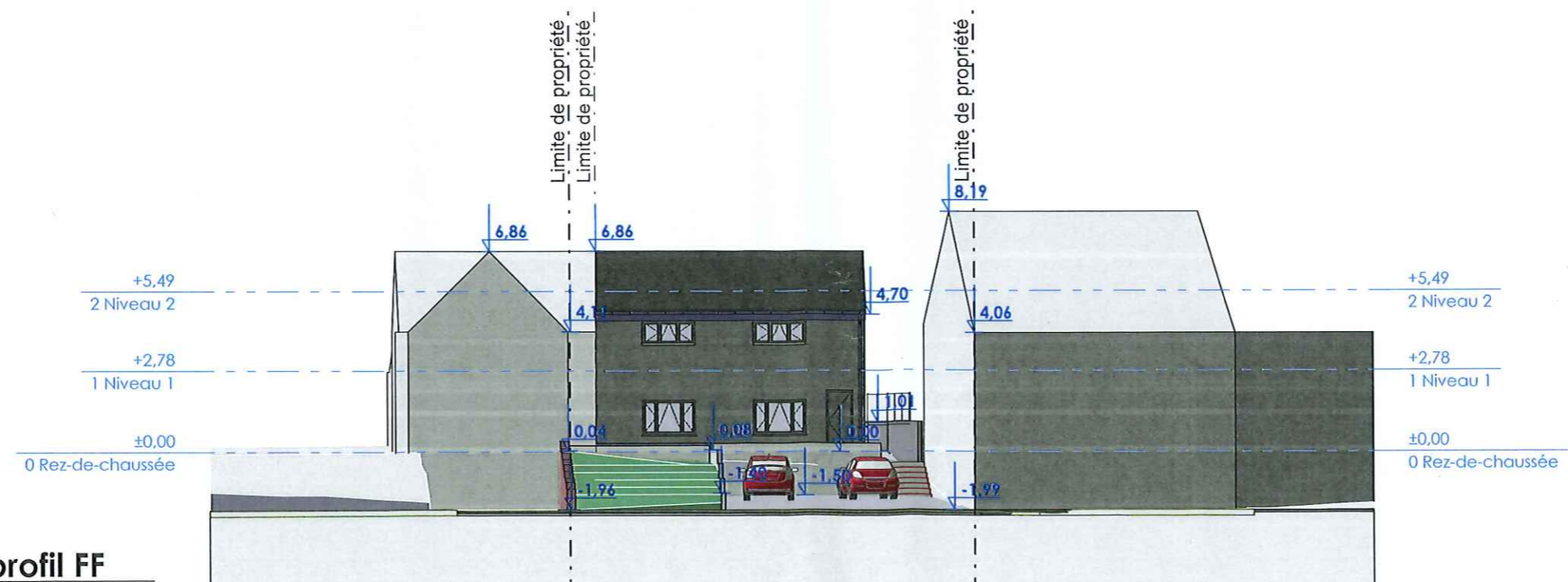
Coupes de profil

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

Existant Coupe profil FF



Projeté Coupe profil FF



Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

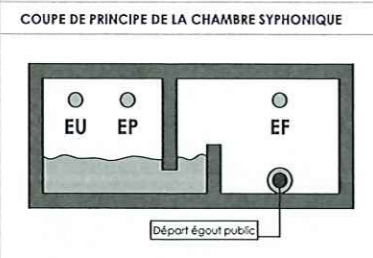
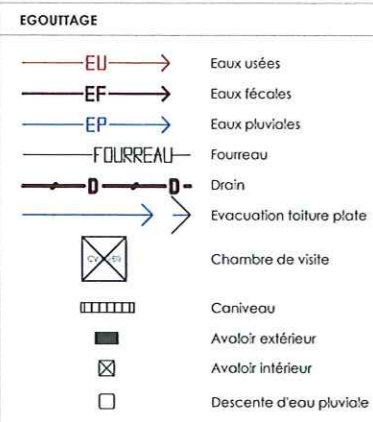
Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

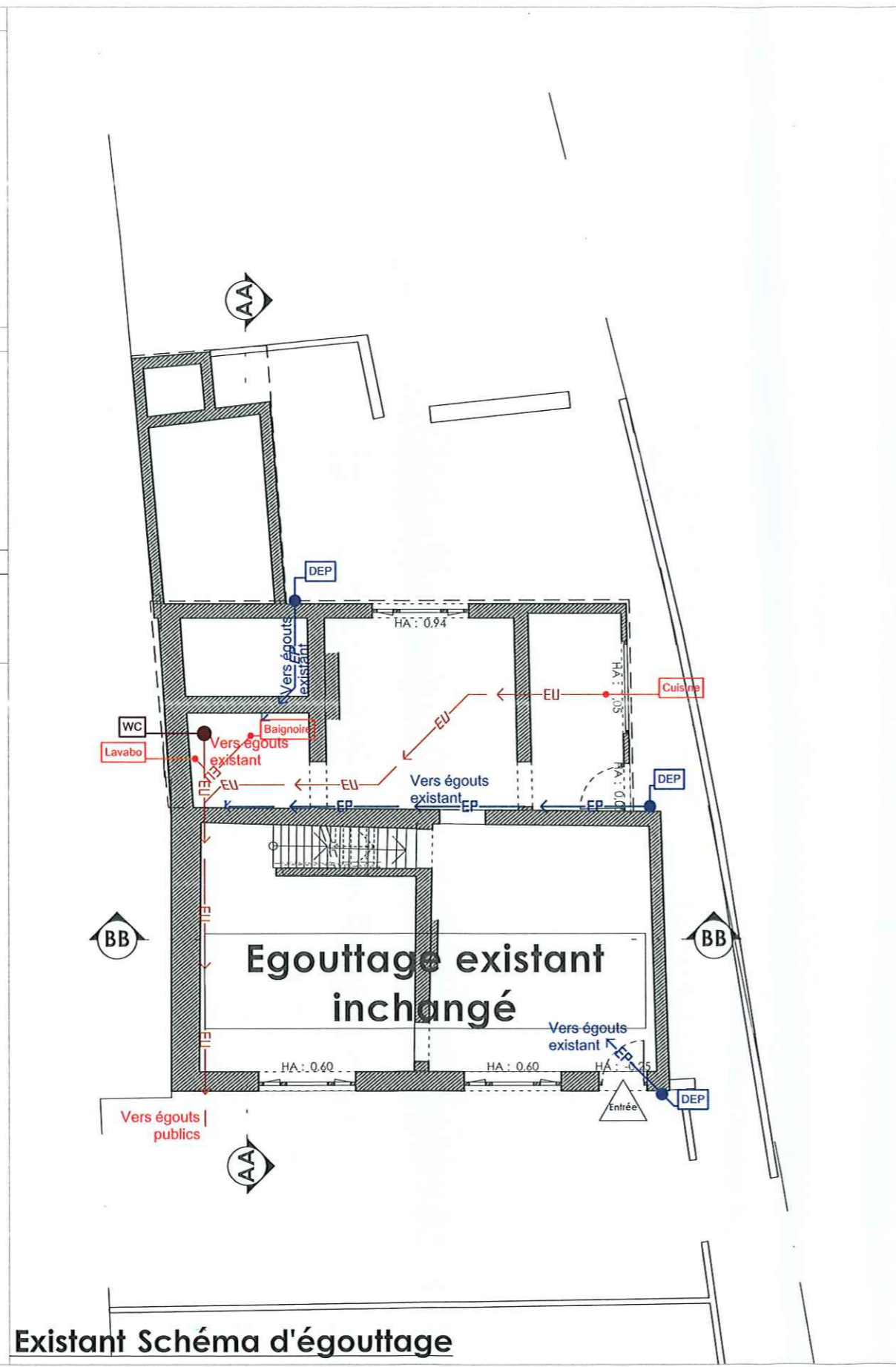
- Avant-projet
- Permis d'urbanisme
- Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillat. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

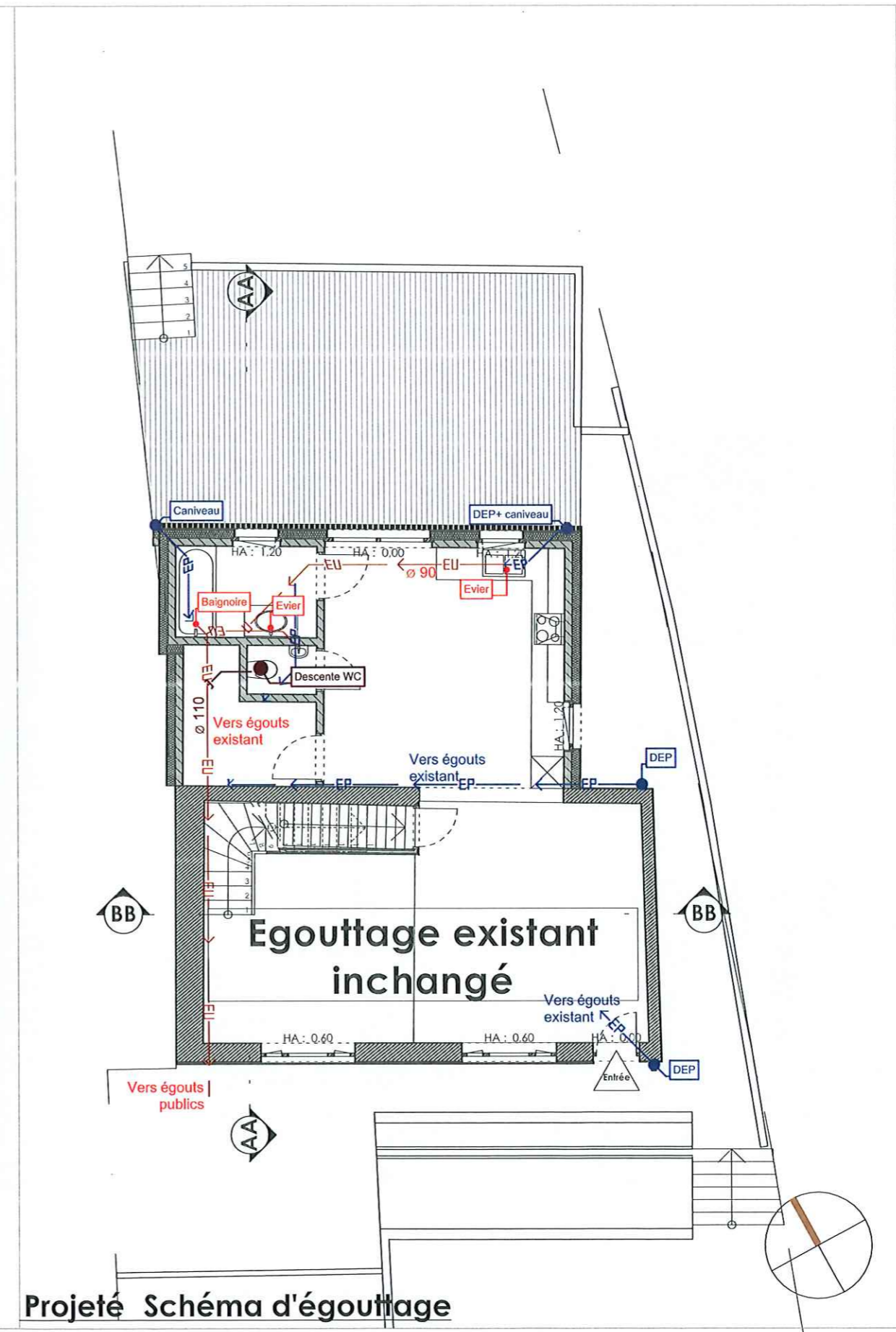
Dessinateur : JMI
 Numéro dossier : 210
 Export : 06-09-21
 Format : A3 Page : 7/16



Dans la situation actuelle, les investigations nécessaires en vue de vérifier le bon fonctionnement des tuyaux non visibles, n'ont pas pu être effectuées. Le Maître d'ouvrage est tenu de vérifier le bon fonctionnement du réseau existant. Dans le cas d'un réseau existant serait insuffisant, le M.O. entreprendra les travaux nécessaires et en avertira l'architecte.



Existant Schéma d'égouttage



Projeté Schéma d'égouttage

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte
10
1

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier
Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

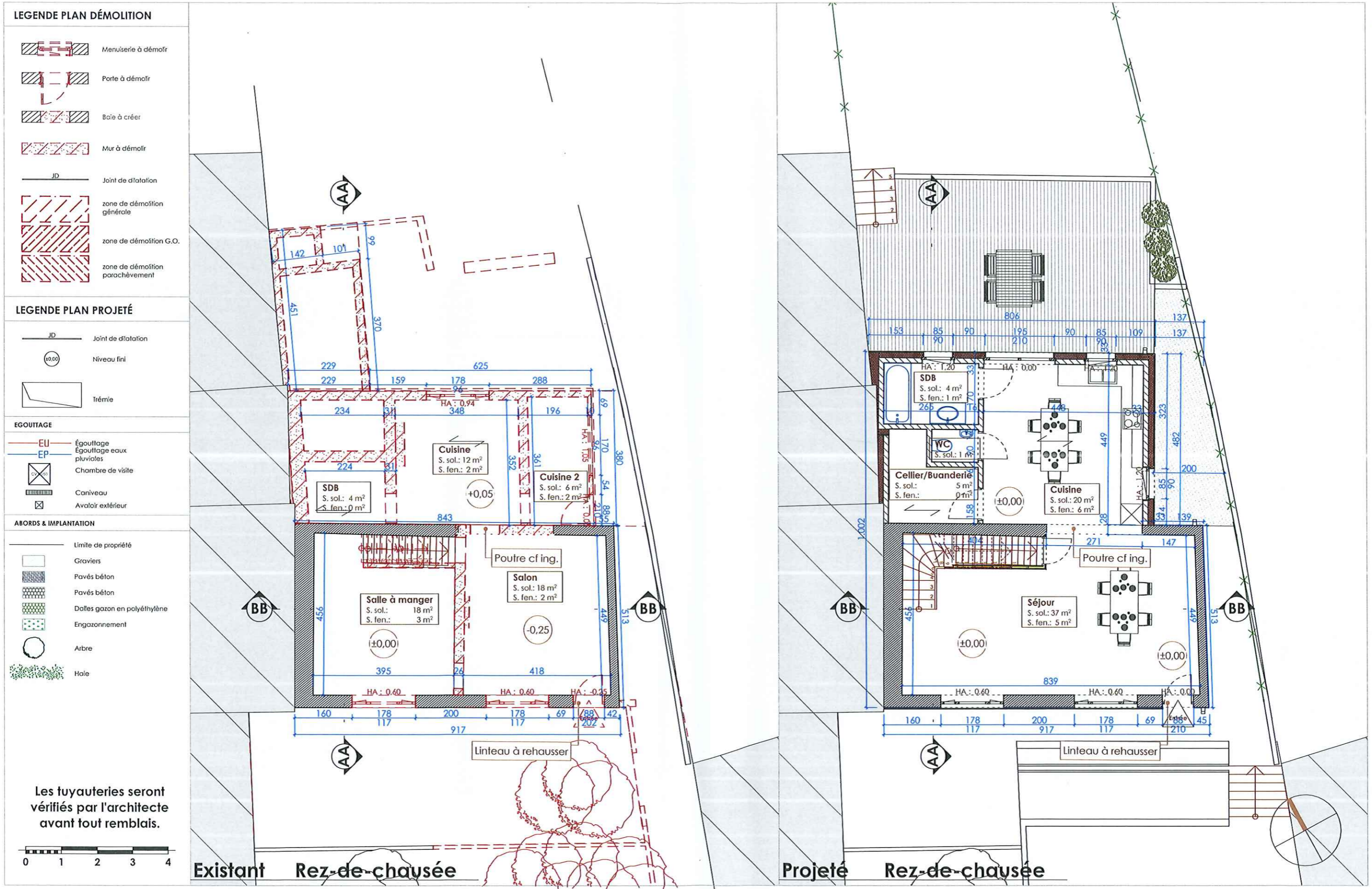
Section cadastrale
LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet
Permis d'urbanisme
Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I
Numéro dossier : 210
Export : 06-09-21
Format : A3 Page : 8/16

Échelle : 1:100



Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier
Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique





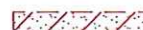



Section cadastrale
LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet
Permis d'urbanisme
Exécution


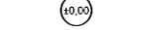

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caoutchouc. Tous les bols seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I
Numéro dossier : 210
Export : 06-09-21
Format : A3 Page : 9/16



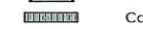
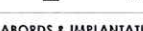

LEGENDE PLAN DÉMOLITION

-  Menuiserie à démolir
-  Porte à démolir
-  Boîte à créer
-  Mur à démolir
-  Joint de dilatation
-  zone de démolition générale
-  zone de démolition G.O.
-  zone de démolition parachèvement











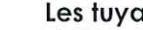
LEGENDE PLAN PROJETÉ

-  Joint de dilatation
-  Niveau fini
-  Trémie

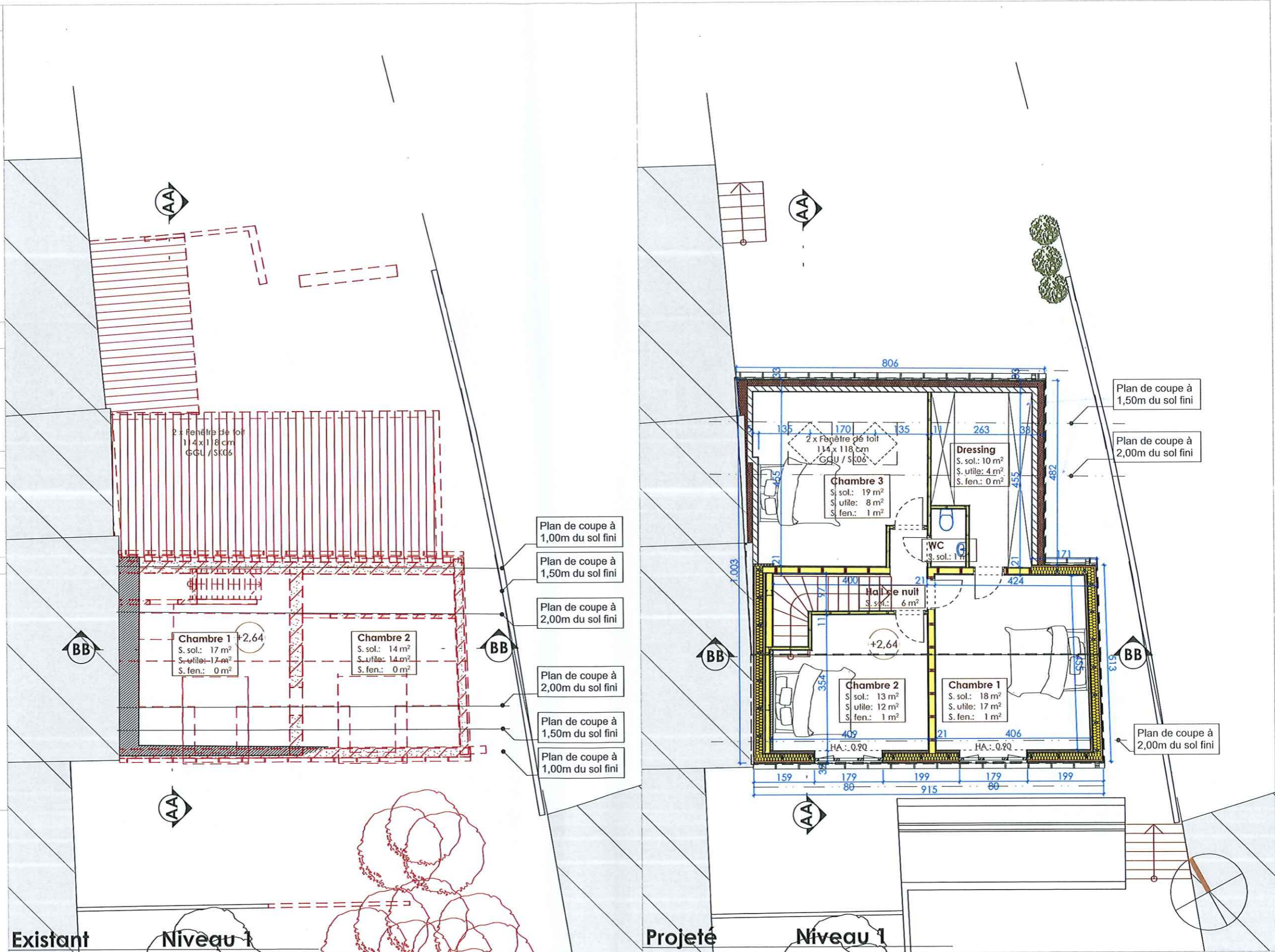
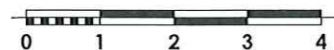
EGOUTTAGE

-  EU - Égouttage
-  EP - Égouttage eaux pluviales
-  Chambre de visite
-  Caniveau
-  Avaloir extérieur

ABORDS & IMPLANTATION

-  Limite de propriété
-  Graviers
-  Pavés béton
-  Pavés béton
-  Dalles gazon en polyéthylène
-  Engazonnement
-  Arbre
-  Haie
-  Taque d'égout
-  Poteau électrique
-  Niveau terrain

Les tuyauteries seront vérifiées par l'architecte avant tout remblais.



Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bols seront traités longicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévoindra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I
Numéro dossier : 210
Export : 06-09-21
Format : A3 Page : 10/16

Échelle : 1:100

Niveau 1

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillier. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

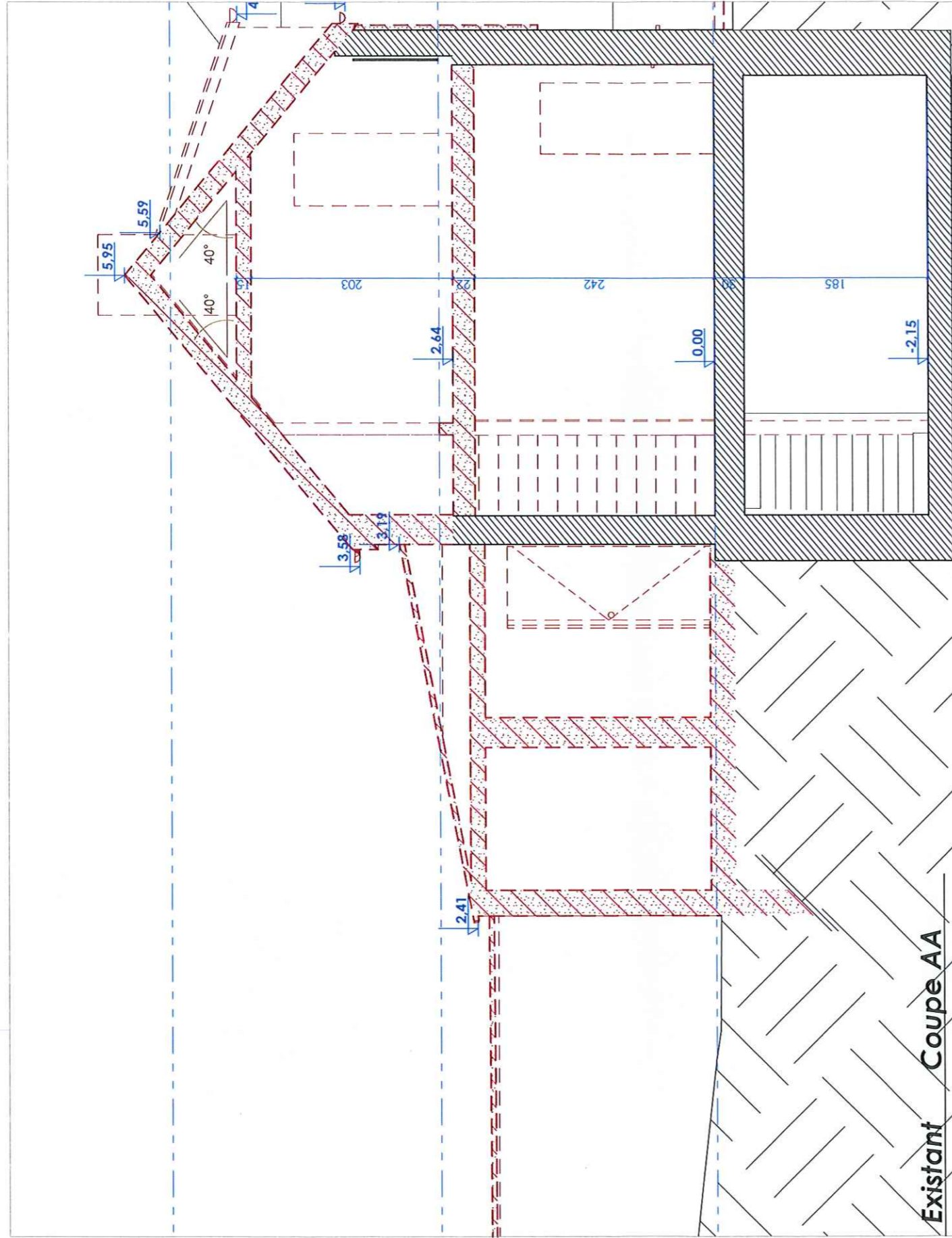
Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 11/16

Échelle : 1:50



Existant Coupe AA

Ext. - Tuiles terre cuite noir
2 cm - lattage
2 cm - contre-lattage
20 cm - laine minérale
- frein-vapeur
2 cm - lattage
1.3 cm - plaque de plâtre
Int.

Ext. 1 cm - Enduit
4 cm - Fibres de bois
18 cm - Chevronnage & Laine de roche
2 cm - OSB
5 cm - Lattage technique int
1 cm - Plaque de plâtre
Int.

Int. 1 cm - Plâtre
14 cm - Blocs bétons
16 cm - EPS
2 cm - Enduit
Ext.

Blocs isolants
ytong C4/500

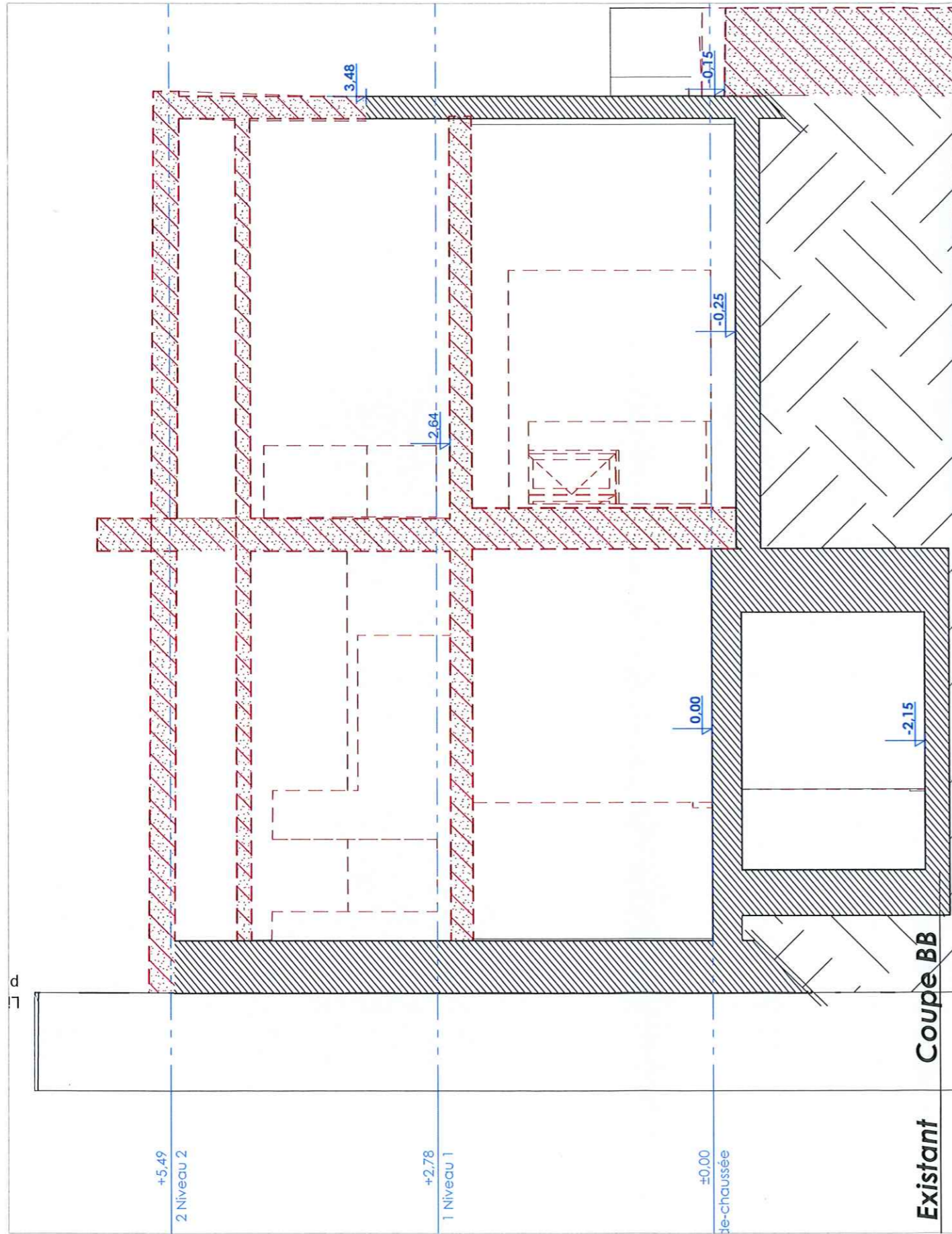
Fondation à
calculer par
ingénieur

Int. 2 cm - Revêtement de sol
8 cm - Chape de pose
15 cm - PUR
25 cm - Béton
1 cm - Polyéthylène
25 cm - Emplèvement
Ext.

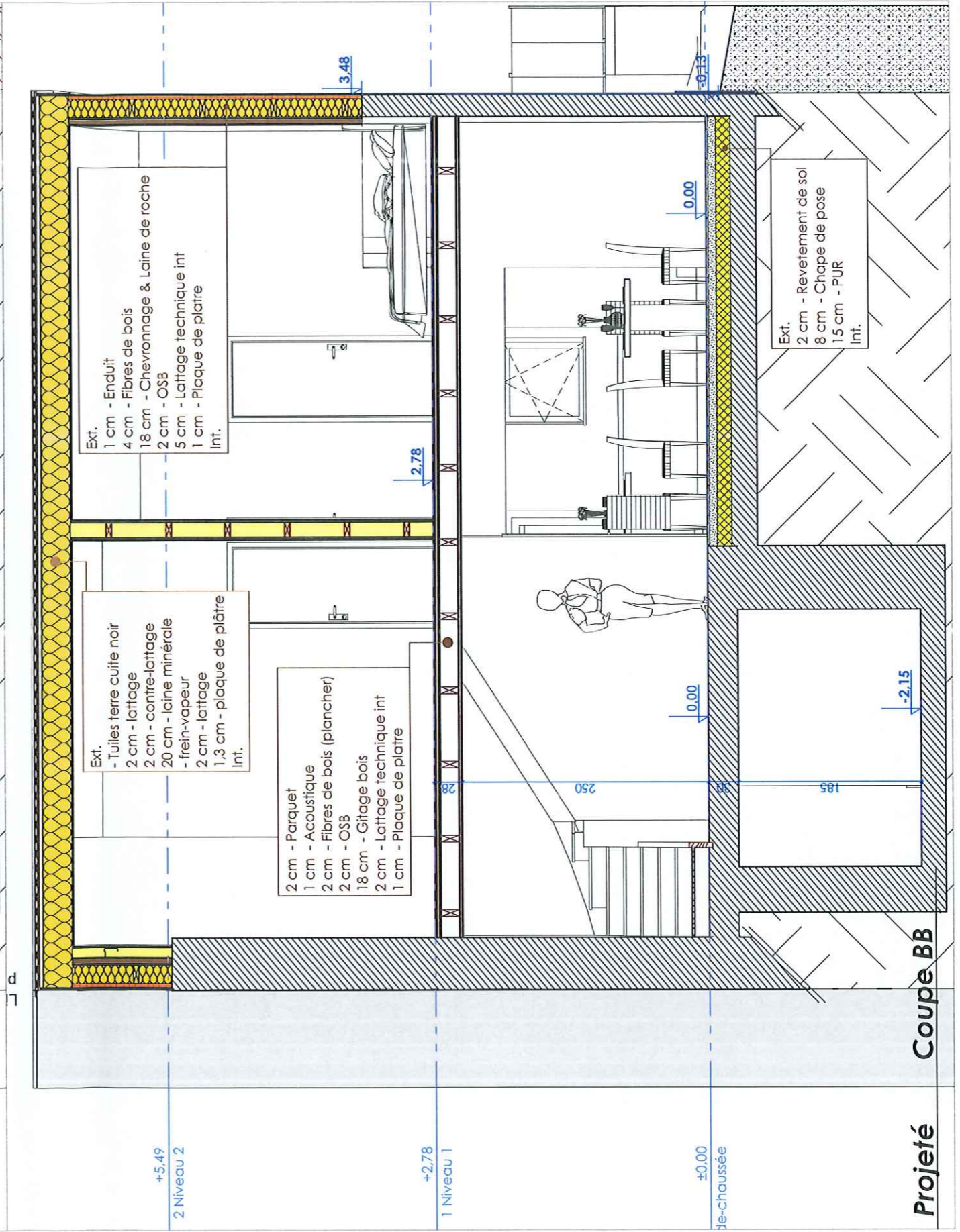
Projeté Coupe AA

Coupe AA

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant Coupe BB



Projeté Coupe BB

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101
7110 Bousoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillots. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

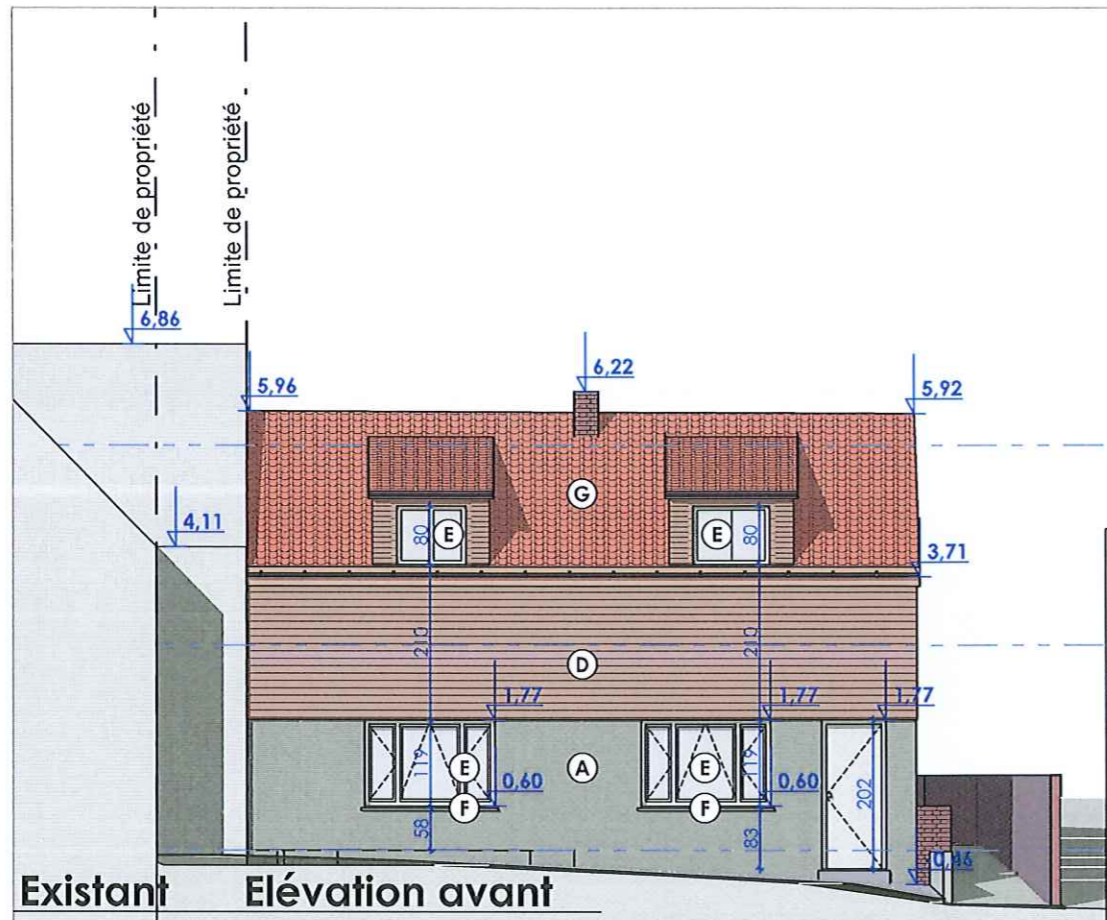
Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 12/16

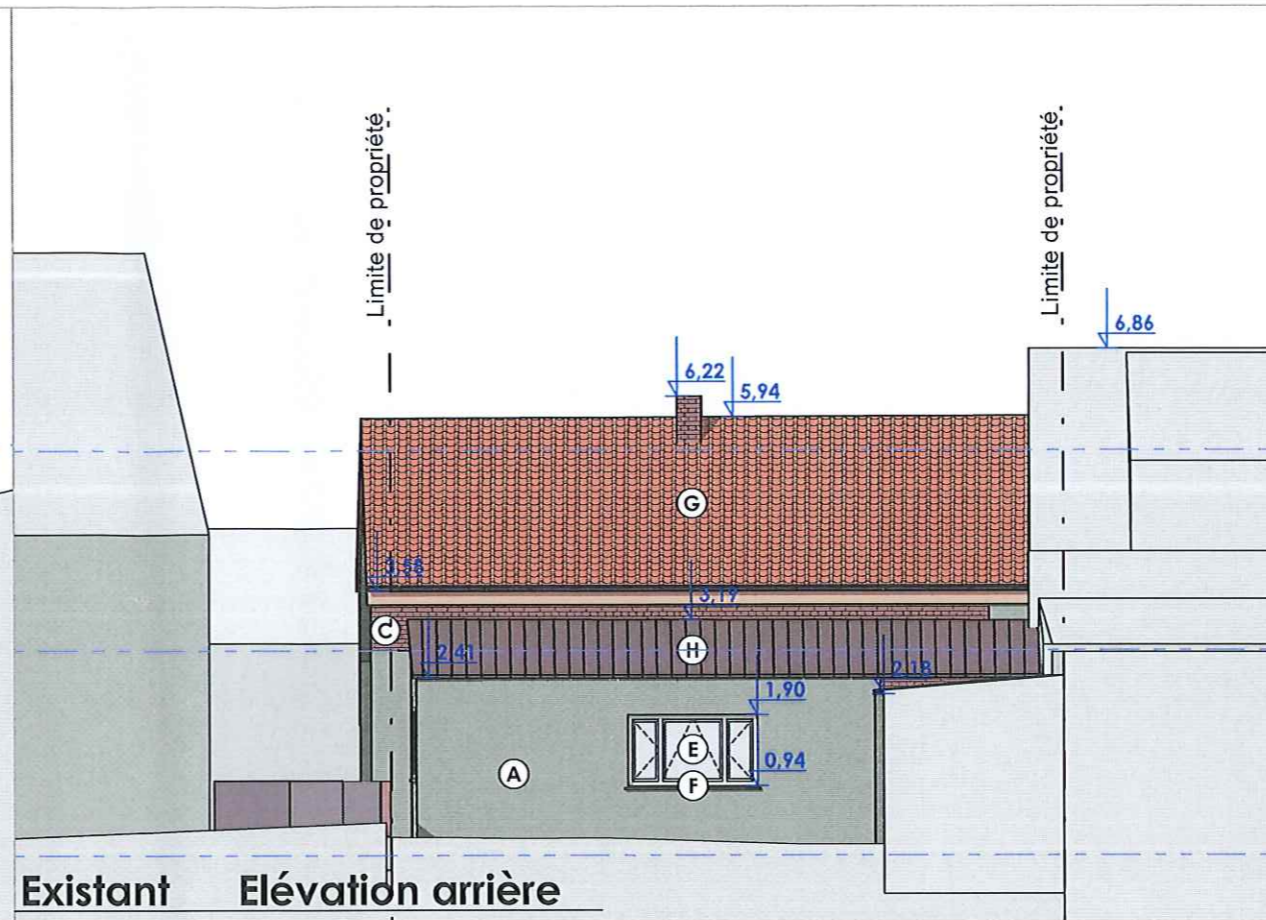
Échelle : 1:50

Coupe BB

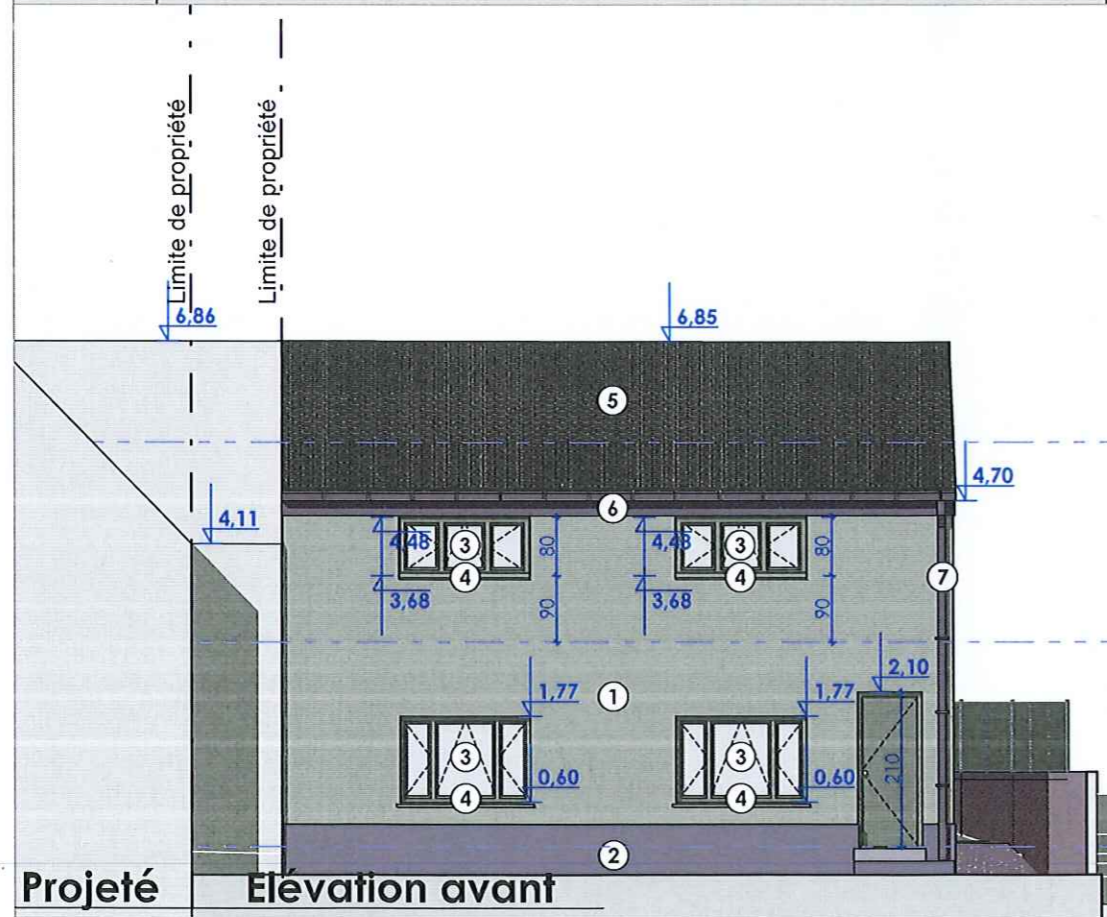
Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant Elévation avant



Existant Elévation arrière



Projeté Elévation avant



Projeté Elévation arrière



Projeté	
①	Revêtement principal en cimentage gris
②	Soubassement en gris
③	Menuiseries en PVC gris
④	Seuils en pierre bleue
⑤	Toiture en Tuiles terre cuite noir
⑥	Rives en zinc prépatiné quartz
⑦	Descente d'eaux pluviales (DEP) en gris quartz

Existant	
①	Revêtement principal en enduit fon blanc
②	Blocs béton gris
③	Briques rouge brun
④	Revêtement secondaire en barçage fon brun
⑤	Menuiseries en Bois peint en gris
⑥	Seuils fenêtres pierre bleue
⑦	Toiture en Tuiles terre cuite rouge
⑧	Toiture en asbeste ciment gris

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

Avant-projet

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydraulique et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra par écrit l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 13/16

Rue Grande 101

7110 Bousoit

HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |

Section B | 22k

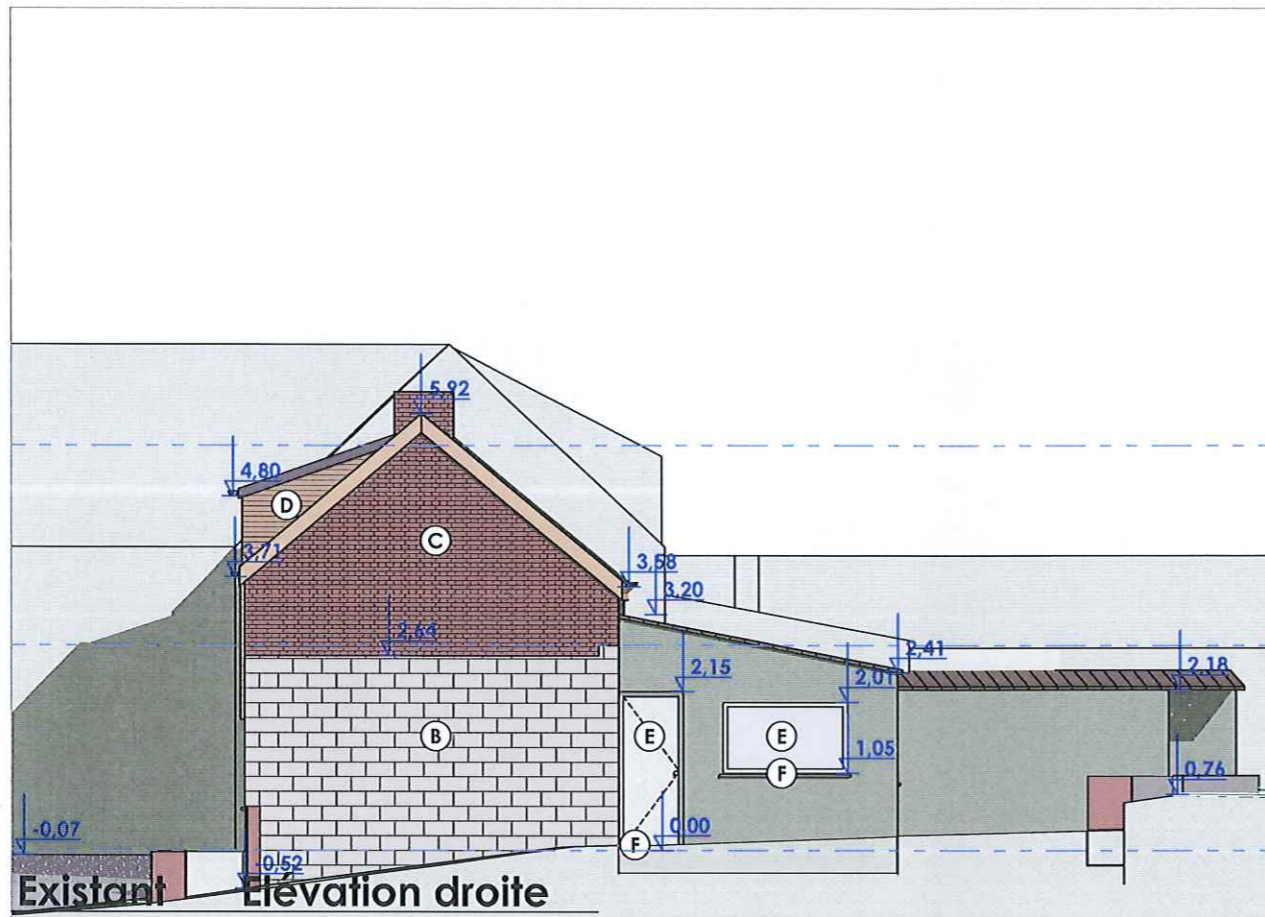
Permis d'urbanisme

Exécution

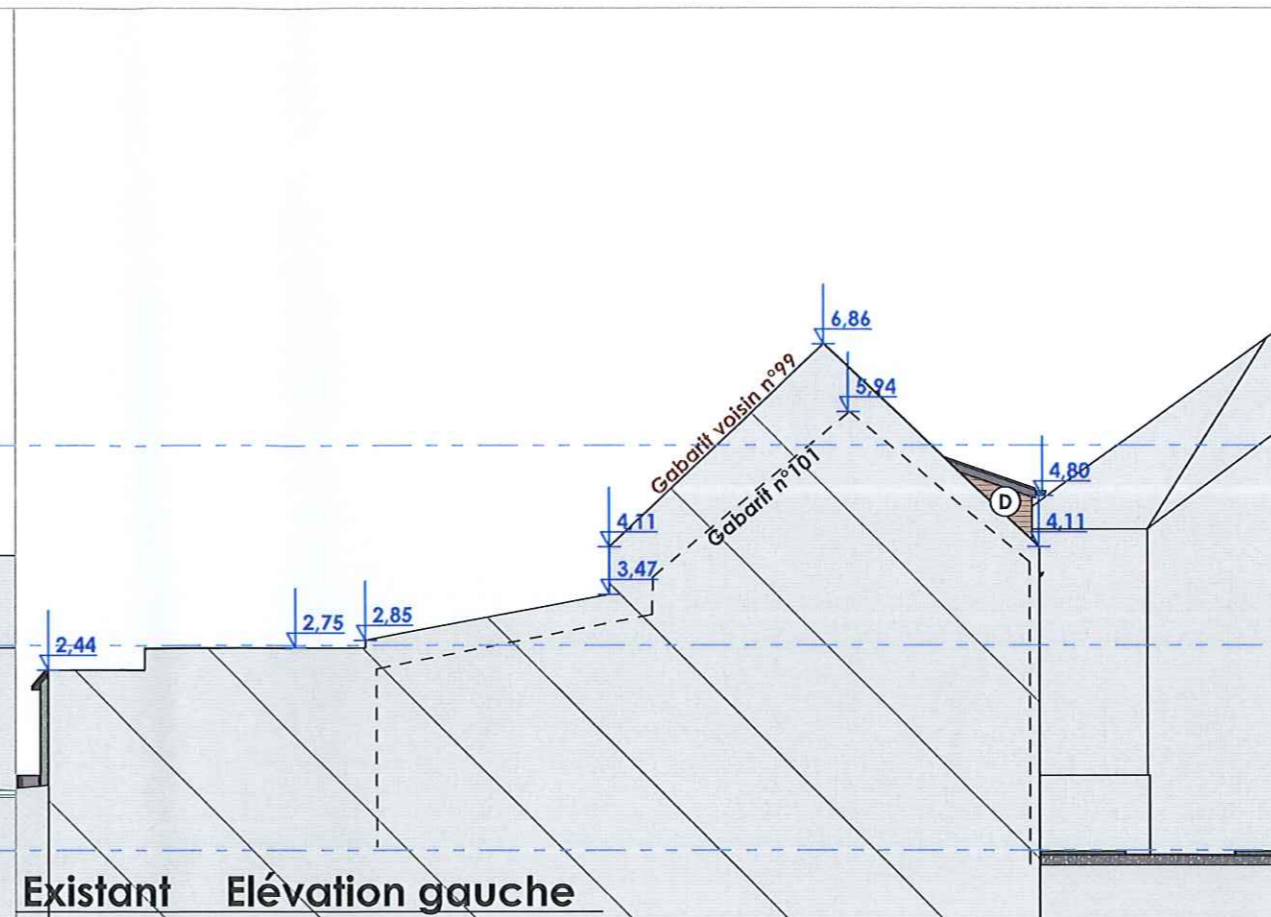
Elévations (Avant et arrière)

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

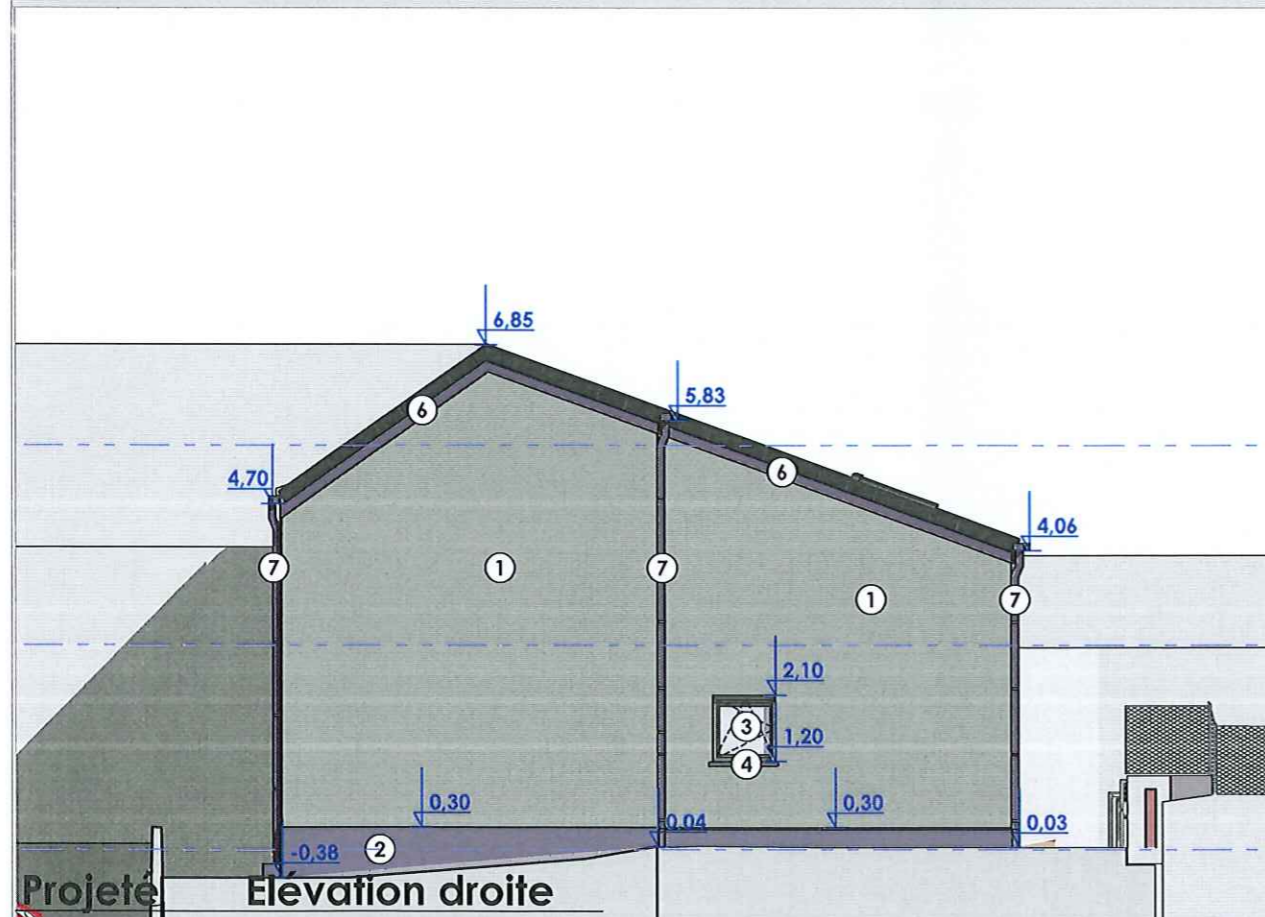
Échelle : 1:100



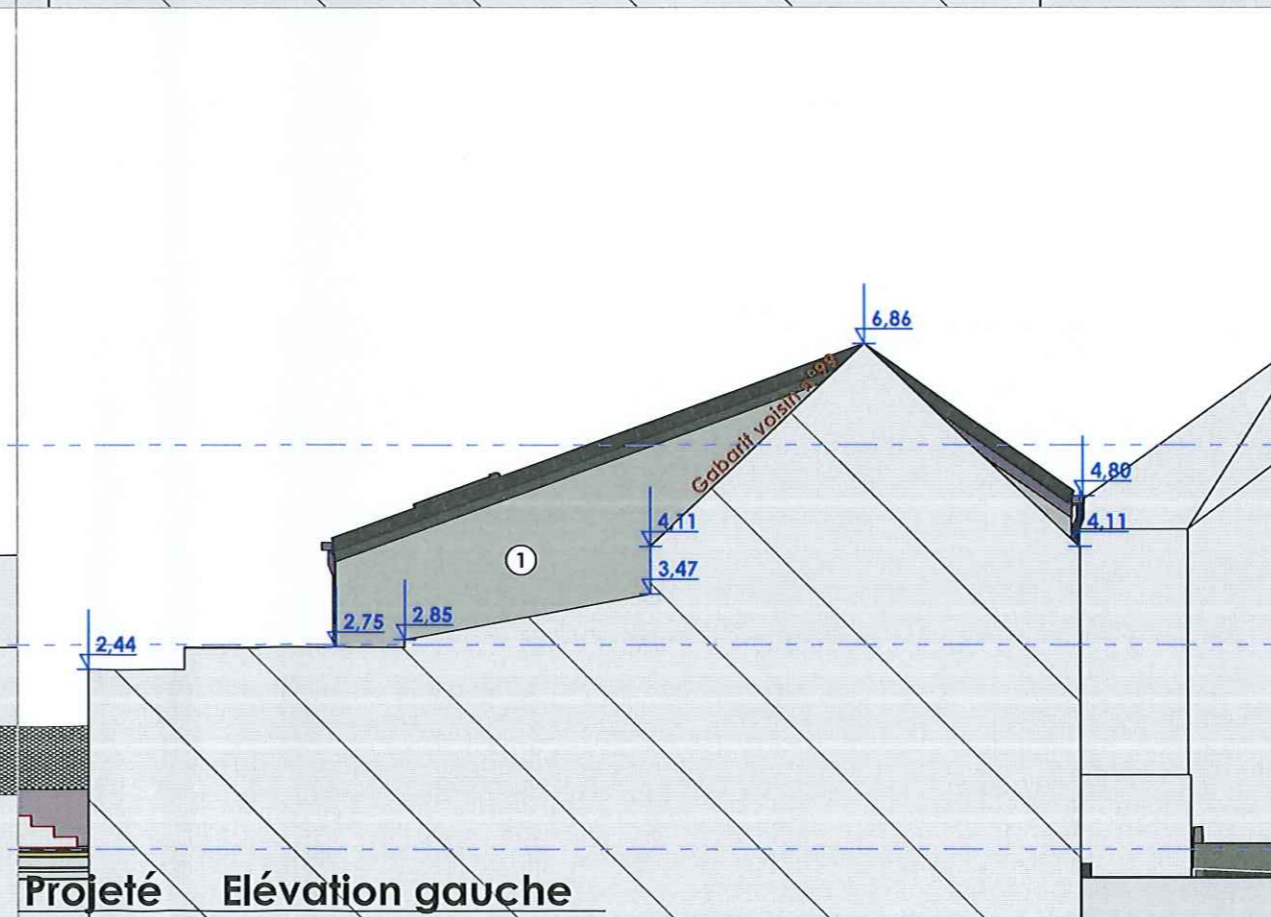
Existant Élévation droite



Existant Élévation gauche



Projeté Élévation droite



Projeté Élévation gauche



- Projeté**
- ⑥ Rives en zinc prépatiné quartz
 - ⑦ Descentes d'eaux pluviales (DEP) en gris quartz
 - ① Revêtement principal en cimentage gris
 - ② Soubassement en gris
 - ③ Menuiseries en PVC gris
 - ④ Seuils en pierre bleue
 - ⑤ Toiture en Tuiles terre cuite noir

- Existant**
- ⑥ Seuils fenêtres pierre bleue
 - ⑦ Toiture en Tuiles terre cuite rouge
 - ⑧ Toiture en asbeste ciment gris
 - ① Revêtement principal en enduit ton blanc
 - ② Blocs béton gris
 - ③ Briques rouge brun
 - ④ Revêtement secondaire en bardage ton brun
 - ⑤ Menuiseries en Bois peint en gris

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte: [Signature] Maître de l'ouvrage: [Signature]
 Adresse du chantier: Rue Grande 101, 7110 Boussoit, HAINAUT - Belgique

Section cadastrale: LA LOUVIÈRE | DIV 9 | Section B | 22k

Avant-projet
 Permis d'urbanisme
 Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les portes des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur: JM I
 Numéro dossier: 210
 Export: 06-09-21
 Format: A3 Page: 14/16

Échelle: 1:100

Élévations (Droite et gauche)

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant



Projeté

Simulation solaire le 20 août - 15h00

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte
[Redacted]

Maître de l'ouvrage
[Redacted]

Adresse du chantier
Rue Grande-101
7110 Boussoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale
LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet
Permis d'urbanisme
Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI
Numéro dossier : 210
Export : 06-09-21
Format : A3 Page : 15/16

Listes des surfaces (Existant)

Etage	Nom de la pièce	Surface au sol	Surface exploitable (hauteur min. 2,1m)	Volume	Surface vitrage	(14V+16T)/S.
Sous-sols	Caves	11,07	0,00	23,80	0,00	0,00
Rez-de-chaussée	Cuisine	12,16	12,16	30,07	1,53	1,77
Rez-de-chaussée	Cuisine 2	6,13	6,13	15,21	1,47	3,35
Rez-de-chaussée	Salle à manger	17,85	17,85	43,97	2,72	2,14
Rez-de-chaussée	Salon	18,41	18,41	45,53	1,87	1,42
Rez-de-chaussée	SDB	4,09	4,09	10,03	0,00	0,00
Niveau 1	Chambre 1	16,59	16,59	39,97	0,86	0,72
Niveau 1	Chambre 2	13,78	13,78	32,98	0,86	0,87
		100,08 m ²	89,01 m ²	241,56 m ³		

Listes des surfaces (Projeté)

Etage	Nom de la pièce	Surface au sol	Surface exploitable (hauteur min. 2,1m)	Volume	Surface vitrage	(14V+16T)/S.
Sous-sols	Caves	11,07	0,00	23,80	0,00	0,00
Rez-de-chaussée	Cellier/Buanderie	5,05	5,05	12,52	0,00	0,00
Rez-de-chaussée	Cuisine	20,17	20,17	50,03	5,24	3,64
Rez-de-chaussée	SDB	4,50	4,50	11,16	0,73	2,27
Rez-de-chaussée	Séjour	37,00	37,00	91,70	4,59	1,74
Rez-de-chaussée	WC	1,17	1,17	2,90	0,00	0,00
Niveau 1	Chambre 1	18,19	17,29	43,22	1,43	1,10
Niveau 1	Chambre 2	13,33	12,44	31,51	1,43	1,50
Niveau 1	Chambre 3	19,10	8,48	37,57	1,95	1,43
Niveau 1	Dressing	10,25	4,06	19,80	0,00	0,00
Niveau 1	Hall de nuit	5,77	5,77	13,90	0,00	0,00
Niveau 1	WC	1,31	1,31	3,15	0,00	0,00
		146,91 m ²	117,24 m ²	341,26 m ³		

Surfaces de l'enveloppe ext.

Surfaces existantes :

- façade avant : 33m²
- façade droite : 34m²
- façade arrière : 31m²
- façade gauche : 49m²
- Sol : 78m²
- Toiture : 81m²
- joues lucarnes : 3,44m²

Surfaces isolées :

- façade avant : 10m²
- façade droite : 36m²
- façade arrière : 27,5m²
- façade gauche : 5m²
- Sol : 53m²
- Toiture : 86m²

$$217,5m^2 / 309,44m^2 = 70\%$$

Total : 309,44m²

Total : 217,5m²

Aspect extérieur du bâtiment

Existant

- (A) Revêtement principal en enduit ton blanc
- (B) Blocs béton gris
- (C) Briques rouge brun
- (D) Revêtement secondaire en bardage ton brun
- (E) Menuiseries en Bois peint en gris
- (F) Seuils fenêtres pierre bleue
- (G) Toiture en Tuiles terre cuite rouge
- (H) Toiture en asbeste ciment gris

Projeté

- (1) Revêtement principal en cimentage gris
- (2) Soubassement en gris
- (3) Menuiseries en PVC gris
- (4) Seuils en pierre bleue
- (5) Toiture en Tuiles terre cuite noir
- (6) Rives en zinc prépatiné quartz
- (7) Descente d'eaux pluviales (DEP) en gris quartz

Remarques importantes

1. Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux, pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux, les métrés, et portera la mention 'plan d'exécution'.
2. Dès l'octroi du permis de bâtir, et afin que l'auteur de projet puisse établir le plan d'exécution, le maître de l'ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée. De même, il prévendra l'architecte huit jours avant le début des travaux afin qu'il assure la direction technique de ceux-ci.
3. Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études se font en dehors de la mission de l'architecte et sont commandées par le maître de l'ouvrage.
4. Avant le début des travaux, le maître de l'ouvrage souscrita les assurances nécessaires couvrant les responsabilités civiles et professionnelles des intervenants au permis de bâtir ainsi que les troubles éventuels de voisinage. Le chantier ou le bâtiment sera assuré contre les risques d'incendie, dégât des eaux, tempête, grêle, neige, bris de vitrage, R.C. immeuble, dommages corporels aux visiteurs, dommages accidentels aux marchandises et éventuellement, chômage commercial.
5. Le point de départ de la responsabilité décennale est fixé à la date de la réception provisoire qui vaudra agréation des ouvrages. L'architecte n'assume aucune conséquence pécuniaire consécutive aux défectuosités des autres partenaires à l'acte de bâtir.
6. Les travaux sont exécutés selon les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges édité par la Fédération Royale des Architectes de Belgique, du cahier général des charges édité par le Centre Scientifique et Technique de la Construction, des spécifications techniques unifiées éditées par l'Institut National du Logement, ainsi que des normes belges en vigueur. L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans. En ce qui concerne les planchers préfabriqués, l'entrepreneur prévoit les renforcements nécessaires ou soutient des cloisons, murs, charpentes et autres charges ainsi que toutes suggestions relatives au système choisi.
7. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra par écrit l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.
8. La détermination des limites de propriété, de mitoyenneté, de servitudes, etc. est donnée à titre indicatif et sera établie par le géomètre à la demande du maître de l'ouvrage.
9. Ce jeu de documents (comportant 16 pages) ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de l'auteur de projet. Celui-ci conserve en toute hypothèse, la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception.
10. Conformément à l'article D.IV.71 et l'article D.IV.72, du CoDT, il est rappelé que le début des travaux relatifs aux constructions nouvelles, en ce compris l'extension de l'emprise au sol de constructions existantes, est subordonné à l'indication sur place de l'implantation par les soins du collège communal. Le collège communal indique l'implantation sur place avant le jour prévu pour le commencement des actes et travaux. Il est dressé procès-verbal de l'indication. Le titulaire du permis avertit, par envoi, le collège communal et le fonctionnaire délégué du début des actes et travaux, quinze jours avant leur commencement.

Le demandeur accompagne sa demande écrite d'un plan d'implantation côté reprenant le levé topographique des repères visibles, implantés aux angles délimitant la future construction, des repères de niveaux ainsi que deux points de référence fixes situés en bordure de terrain permettant un contrôle a posteriori. Ce plan est dressé et signé par un géomètre (par l'architecte/par l'entrepreneur chargé du gros-œuvre). Il est contresigné par le demandeur, le maître de l'ouvrage et l'entreprise qui exécute les travaux. L'indication de l'implantation devra être respectée lors de l'érection des bâtiments et ouvrages.

11. Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur reconnaissent avoir pris connaissance de ces remarques et les approuvent entièrement. Ils signent cet article en reprenant la mention 'lu et approuvé'.

Sécurité incendie
 Sauf dans le cas d'habitation unifamiliale : une baie de ventilation débouchant à l'air libre, d'une section de 1 m² minimum, sera placée en partie supérieure de chaque cage d'escalier intérieure. La commande de son dispositif d'ouverture et de fermeture sera manuelle (boulon-poussoir) et placée de façon bien visible au niveau d'évacuation. Pour une mise en place suivant les règles de bonne pratique, il y a lieu de se référer à la norme NBN S21-208-3. L'exutoire sera placé en respectant les points suivants :
 - l'ouvrage sera situé au minimum à 1 m de hauteur par rapport au niveau du dernier plancher desservi par la cage d'escalier ;
 - l'exutoire sera lombant vers l'extérieur et l'axe d'ouverture doit être situé en partie inférieure ;
 - l'ouverture sera d'un minimum 45°.

Nature des matériaux
 REI 60 : Eléments de structure + parois de la cage d'escaliers
 R60 : planchers intérieurs des logements
 EI60 : parois de séparations entre logements
 R30 : Eléments de structure de la toiture + escaliers et poêles
 EI30 : porte située dans les parois de séparations, parois porteuses...
 EI 30 ou stables au feu 1/2h : les plafonds ou faux-plafonds dans les chemins d'évacuation (cage d'escalier commune, couloirs communs...) et les faux-plafonds dans la surface commerciale si celle-ci est accessible au public.
 Les façades présenteront une classe de réaction au feu D-s3-d1
 Revêtement de toiture Proof(11)

Légendes des plans

Béton	Blocs béton	Blocs terre cuite	Silico calcaire	Maçonnerie	Brique	Pierre	Pierre bleue	Sable/stabilisé	Terre	Drain
Bois	OSB	Rupture thermique	Verre cellulaire	Isolant EPS	EPS graphilé	Isolant XPS	Isolant PUR	Laine de roche	Fibre de bois	Démolition

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101
7110 Boussoit
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 16/16

137650€